

## Compte rendu de séance

### Séance du 26 Août 2016

L' an 2016 et le 26 Août à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de M. CHEREAU Jean-Pierre, Maire

**Présents** : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, Mme LEROY Edith, M. HARDY Yannick, Mme MARIAUD Patricia, Mme JOUIN Nicole, M. GENDRON Bernard

**Excusés ayant donné procuration** :

M. GODREAU Bruno à Mme BINARD Lydie,  
M. DESSERT Jean-Claude à M. CHEREAU Jean-Pierre

**Excusée** : Mme BARRIER Valérie

**Absent** : M. COCHONNEAU Claude

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 19/08/2016

**Date d'affichage** : 19/08/2016

**A été nommée secrétaire** : Mme MARIAUD Patricia

**Objets des délibérations**

### SOMMAIRE

- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région Loir-Braye et Dême (SIAEP) - Rapport annuel du délégataire de l'exercice 2015, établi par VEOLIA - 2016/101
- Admissions en non valeur - 2016/102
- Budget Primitif de la Commune - exercice 2016 - Décision modificative n° 2 - 2016/103
- Temps d'accueil périscolaire - ateliers périscolaires - année scolaire 2016-2017 - 2016/104
- Demande de rétrocession de concession de terrain dans le cimetière - 2016/105
- Indemnité de Conseil - Trésorier - exercice 2016 - 2016/106
- Disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail - Convention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe (SDIS) et la Commune de Marçon - 2016/107
- Demande de stage - Christopher REFFAY - 2016/108
- Personnel communal - mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe à la Mairie - 2016/109
- Personnel communal - création d'un poste adjoint administratif 2ème classe contractuel pour accroissement temporaire d'activités - 2016/110

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région Loir-Braye et Dême (SIAEP) - Rapport annuel du délégataire de l'exercice 2015, établi par VEOLIA  
réf : 2016/101**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel de l'exercice 2015 établi par VEOLIA, sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP de la Région Loir - Braye et Dême.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Admissions en non valeur  
réf : 2016/102**

M. le Maire soumet l'état des non valeurs arrêté en date du 11 février 2016 par la Trésorerie du Grand-Lucé/La Chartre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'état des non valeurs arrêté au 11 février 2016 par la Trésorerie du Grand-Lucé/La Chartre pour huit redevables pour un montant total de 198.42 €.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Budget Primitif de la Commune - exercice 2016 - Décision modificative n° 2  
réf : 2016/103**

Vu les crédits insuffisants au compte 6541 - admission en non valeur et au compte 2188 - autres immobilisations corporelles/opération 352016 - aménagement de la base de loisirs 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les transferts de crédits suivants au budget primitif de la Commune - exercice 2016 :

Section de fonctionnement :  
Dépenses

- cpte 6541 – Pertes sur créances irrécouvrables	+ 200 €
- cpte 678 – autres charges exceptionnelles	- 200 €

Section d'investissement  
Dépenses

- cpte 2188 autres immobilisations corporelles/ opération 352016 / aménagement base de loisirs 2016	+ 700 €
- cpte 2184 mobilier/opération 352016 – base de loisirs 2016	- 700 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Temps d'accueil périscolaire - ateliers périscolaires - année scolaire 2016-2017  
réf : 2016/104**

Mme Emilie SINNAEVE, Vice Présidente de la Commission Scolaire, présente le bilan des activités périscolaires de l'année 2015/2016 mis en place dans le cadre des temps d'accueil ériscolaires et propose les activités suivantes pour l'année 2016/2017 :

- Atelier vent, animé par Isabelle GUILLET-GRANDSAIGNE, éducatrice au Club de Voile de Marçon
- Atelier sculpture et modelage animé par Chantal PAPIN, sculpteur-céramiste,
- Atelier tricot, animé par Martine CAVAILLON, représentante de l'Association Caraïbescale.

D'autres ateliers sont en cours de recherche pour la période du 13 mars 2017 au 5 juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager les ateliers proposés pour l'année scolaire 2016 -2017 dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaires sans hébergement, créé par délibération du Conseil municipal en date du 24 juin 2016 ;
- d'approuver le budget prévisionnel de l'accueil périscolaire pour l'année 2016/2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 8 950,50 € TTC, y compris l'aide de la CAF (1 984 €) et le fonds d'amorçage (4 050 €). La participation prévisionnelle de la Commune est estimée à 2 916.50 € ;
- d'accepter la proposition de l'Association Caraïbescale, représentée par Mme Martine CAVAILLON pour l'animation d'un atelier tricot pour les élèves de l'école primaire pendant la période du 2 septembre 2016 au 18 octobre 2016 à raison de 14 séances pour un montant forfaitaire de 200 € nets, fournitures et matériels compris ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec l'Association Caraïbescale, représentée par Mme Martine CAVAILLON, Présidente, dont le siège social est à Marçon - "Le Ruisseau" ;
- d'imputer la dépense relative à la réalisation de l'atelier TRICOT, par l'Association Caraïbescale au compte 6188 - autres frais divers du budget de la Commune ;
- d'accepter la proposition du Club de Voile de Marçon d'animer des ateliers autour de la navigation basés sur la découverte de la voile et des vents et notamment sur le Vendée Globe pour les élèves de l'école primaire ;

Ces ateliers se dérouleront du 4 novembre 2016 au 16 décembre 2016 inclus à raison de 16 h 30 mn pendant cette période dont 2 h 00 mn de préparation.

- d'accepter de prendre en charge la prestation du Club de Voile pour un montant de 388.50 € au titre de la participation aux salaires et charges de l'éducateur sportif ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant à la convention du 29 mai 2004 du Club de Voile de Marçon ;
- d'accepter la proposition de Mme Chantal PAPIN, sculpteur-céramiste, pour l'animation d'un atelier sculpture et modelage pour les élèves de l'école primaire pendant la période du 3 janvier 2017 au 10 mars 2017 à raison de 22 heures pendant cette période, pour un coût horaire de 25€, soit un montant total de 550 € nets auquel s'ajoute une somme de 170 € nets de location de matériels, et de 161,28 € nets pour les pains d'argile et la cuisson au four céramique, soit une dépense totale de 881,28 € Nets ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec Mme Chantal PAPIN sculpteur-céramiste, dont le siège social est à Villiers-auBouin (Indre-et-Loire) – 13 rue Bel Air;
- d'imputer la dépense relative à la réalisation de l'atelier sculpture-modelage par Mme PAPIN, au compte 6188 - autres frais divers du budget de la Commune ;
- d'adhérer à la ludothèque de Château-du-Loir pour l'année 2016.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Demande de rétrocession de concession de terrain dans le cimetière  
réf : 2016/105**

Vu l'acte de concession cinquantenaire n° 2014-664 en date du 6 octobre 2014 de Mme Monique MILLION-ROUSSEAU,

Vu la demande de rétrocession de la concession de cimetière n° 2014-664 - plan n° A -666, présentée par Mme Monique MILLION -ROUSSEAU, par lettre en date du 9 août 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la rétrocession de la concession cinquantenaire n° 2014-664, - plan n° A - 666, acquise par Mme Monique MILLION-ROUSSEAU suivant acte en date du 6 octobre 2014 et qui se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture, au prix de 100 €, correspondant au prix d'acquisition.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Indemnité de Conseil - Trésorier - exercice 2016**  
**réf : 2016/106**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Locales aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 créant l'indemnité de Conseil ;

Vu la lettre en date du 21 juillet 2016 de Mme Isabelle GUY, Comptable du Trésor, relative à l'indemnité de conseil et de budget allouée aux Comptables du Trésor ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une indemnité de conseil de 150 € bruts à Mme Isabelle GUY, Trésorière, pour l'année 2016.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

**Disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail - Convention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe (SDIS) et la Commune de Marçon**  
**réf : 2016/107**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2013 décidant de conclure une convention avec le SDIS de la Sarthe concernant la disponibilité de Gérard GAUTIER, adjoint technique territorial, sapeur-pompier volontaire, pendant son temps de travail, pour les formations et pour les missions opérationnelles et la subrogation de l'employeur pour les formations et pour les disponibilités opérationnelles effectuées par M. GAUTIER.

Vu la lettre en date du 5 août 2016 du SDIS de la Sarthe proposant de remplacer la convention actuelle n° 2014-62 du 2 janvier 2015 par une nouvelle convention mettant fin au dispositif de subrogation pour les missions opérationnelles à effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016 conformément à la délibération du 4 novembre 2011 du Conseil d'administration du SDIS

Vu les mesures compensatoires décidées par délibération du Conseil d'administration du SDIS 72 en date du 4 novembre 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la nouvelle convention n° 2016-61 qui annule et remplace la convention n° 2014-62, relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe et la Commune ;
- d'autoriser le Maire à la signer la convention correspondante à effet au 1er juillet 2016.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Demande de stage - Christopher REFFAY**  
**réf : 2016/108**

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la demande de stage en espaces verts présentée par lettre en date du 12 août 2016 par M. Christopher REFFAY, élève de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de prendre en stage en espaces verts Christopher REFFAY, domicilié à Marçon, "Les Bodines", pour la période du 5 décembre 2016 au 10 mars 2017 selon le planning de la MFR de Neuvy-le-Roi,
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Personnel communal - mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe à la Mairie**  
**réf : 2016/109**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la mise à disposition d'un agent non titulaire du service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe au Secrétariat de Mairie à temps complet, du 12 septembre 2016 au 31 décembre 2016 inclus.  
Le tarif horaire est fixé à 21,50 €, salaires, charges sociales, maladie, formation, frais de déplacement et congés payés compris.
- autorise le Maire à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Personnel communal - création d'un poste adjoint administratif 2ème classe contractuel pour accroissement temporaire d'activités**  
**réf : 2016/110**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant les positions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - alinéa 1

Vu la proposition de M. le Maire de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe contractuel en raison de la surcharge de travail au secrétariat de Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe contractuel pour accroissement temporaire d'activités à temps complet du 19 septembre 2016 au 17 juin 2017 inclus.
- de fixer la rémunération sur la base de l'indice afférent au 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints administratif de 2ème classe-indice brut 340.
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de travail à intervenir.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Décisions du Maire**

**Institution d'une régie de recettes temporaire du 30 juillet 2016 pour le marché gourmand nocturne**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision n° 2016-D016 du 16 juillet 2016, conformément à la délibération n° 214/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire qu'une régie de recettes temporaire pour la durée de la vente au déballage - Marché gourmand nocturne du 30 juillet 2016 pour l'encaissement des droits de place a été instituée.

**Sécurité et surveillance base de loisirs - saison 2016 - modification de la décision n° 2016-D010 du 27 mai 2016**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision n° 2016-D017 du 11 août 2016, conformément à la délibération n° 214/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, la décision n° 2016-D010 du 27 mai 2017 a été modifiée. La SARL RIGSécurité dont le siège social est au Lude (Sarthe) - 19 rue basse, a été retenue pour assurer la surveillance et la sécurité de la base de loisirs pour la période du 1er juillet 2016 au 31 août 2016. La surveillance sera assurée tous les jours de la semaine, dimanche et jours fériés. Le montant total de la prestation, auquel s'ajoute la taxe CNAPS, s'élève à 4 337.28 €, soit 5 204.74 € TTC.

**Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) – Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers**

M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2015.

**Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Appel à projets nationaux 2016**

M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux le mail du 1er août 2016 de la Préfecture de la Sarthe relatif aux nouvelles modalités d'intervention du FISAC et aux appels à projets.

**Rapport des Commissions**

**Commission des Travaux**

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission des travaux fait le point sur les travaux pour les ateliers périscolaires réalisés à l'école maternelle et à la garderie suite à la visite du Médecin de la Protection Maternelle et Infantile de Château-du-Loir. Les travaux ont été réalisés par les employés communaux par la pose d'un portail entre la cour de l'école maternelle et le jardin par une entreprise.

**Commission Scolaire**

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission scolaire, fait le point sur la prochaine rentrée scolaire. 93 enfants sont inscrits à ce jour pour le SIVOS. Une nouvelle enseignante est nommée pour la classe de CM1 et CM2.

En ce qui concerne, le prix du repas de la cantine, le SIVOS a décidé de l'augmenter de 5 centimes en raison de l'augmentation de 25 % du coût du repas.

**Questions diverses**

M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux les informations suivantes :

- Rapports d'activités 2015 :

Sartel  
CAUE de la Sarthe  
CNAS

- Remerciement de l'AFN de l'UNACITA – canton de la Chartre-sur-le-Loir pour la subvention 2016

- Lettre du 20 juillet 2016 de M. Gérard LARCHER, Président du Sénat, et M. Philippe BAS, Président de la Commission des lois du Sénat, sur la mise en oeuvre des lois de la réforme territoriale.

- Lettre du 12 juillet 2016 du Président du Conseil Régional sur le pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016 – dont un exemplaire est annexé.

- Remerciements :

famille BINARD PARADIS, LETOCART, PORCHERON  
Nadia SALMON

La séance est levée à 22 heures 40 minutes.